

PRESTATIONS SOCIALES

BILAN 2015



Les prestations sociales

Sommaire

Pages 3 et 4 : Définition des différentes prestations sociales présentées dans le bilan

L'étude des prestations sociales et de ses bénéficiaires est présentée dans ce bilan sous deux angles.

Premier angle : celui des prestations

Page 5 : Prestations bénéficiaires et montants versés

Pages 6 et 7 : Nombre et genre des bénéficiaires par prestation

Page 8 et 9 : Catégorie des bénéficiaires par prestation

Page 10 : Age des bénéficiaires par prestation

Second angle : celui des bénéficiaires

Page 11 : Nombre réel de bénéficiaires et nombre de prestations perçus par bénéficiaire

Pages 12 et 13 : Sommes perçues par les bénéficiaires

Page 14 : Genre et âge des bénéficiaires

Page 15 : Filière des bénéficiaires

Page 16 : Catégorie des bénéficiaires

Page 17 : Région des bénéficiaires

Pages 18 et 19 : Structure administrative des bénéficiaires

Les aides spécifiques culture Sous condition de ressources

L'aide aux frais de scolarité : aide les parents d'un enfant scolarisé. Par enfant : Collège : **100 €**, Lycée : **280 €** Enseignement supérieur : **420 €**.

L'aide financière aux familles monoparentales : Destinée aux parents isolés ayant un ou des enfants à charge. Pour un enfant : **400 €** augmenté de **50 €** par enfant à charge supplémentaire.

Secours : Sur demande de l'assistant(e) social(e) après étude du dossier. Passage en commission dédiée. Montant maximum alloué par demande : **2000 €**.

Aide aux séjours : Participation aux frais séjours des enfants. **Centre aérés :** de **2,65 € à 5,26 €** par jour ; **Centres familiaux de vacances agréés :** **7,67 € ou 7,29 €** par jour ; **Classe de découverte :** 21 jours ou plus : **75,57 €** - Moins : **3,59 €** par jour ; **Colonie de vacances et séjours linguistiques :** de **7,29 € à 11,04 €** par jour

L'aide vacances en famille : Aider les parents pour les vacances des enfants. Selon le cas : Par enfant et par an : **69 € ou 84 €**.

L'aide au déménagement : 3 montants sont versés selon les ressources et la composition familiale du bénéficiaire : **335 €, 420 € ou 504 €**.

Garde d'enfants entre 6 et 12 ans : Correspond à 50% du montant dépensé. Plancher : **50€**. Plafond en fonction du nombre d'enfant : 1 : **300 €**, 2 : **350 €**, 3 et + : **400 €**.

Aide exceptionnelle au départ à la retraite : Sur proposition et étude du bureau des pensions. Montant : **2000 €**.

BAFA : Aide parent d'un enfant de - de 20 ans au financement du BAFA. Aide de **200 €**.

Les aides spécifiques culture et interministérielles

Sans condition de ressources

Aides spécifiques Culture :

Centre de vacances spécialisés: Pas de condition de ressources : **20,80 €** par jour.

Aide à la garde d'enfant handicapé :
Permet de rembourser une partie des frais liés à la garde d'un enfant handicapé de moins de 21 ans : 50% du montant dépensé - 1 enfant : **500 €** - 2 : **550 €** - 3 : **600 €** - **50 €** par enfant au-delà de 3.

Aide interministérielle :

Allocation aux parents d'enfant handicapé : Enfant de moins de 20 ans : **158,89 €** par mois.

Les prestations sociales

En 2015, le bureau de l'action sociale a traité 1410 dossiers de prestation sociale pour un montant avoisinant les 790 000 Euros.

Type de prestation	Bénéficiaires	Montant versé	Dépense prestation/Total
Aide aux frais de scolarité	417	180 140,00 €	22,81%
Aide financière aux familles monoparentales	285	123 925,00 €	15,69%
Aide vacances en famille	151	21 510,00 €	2,72%
Aide au déménagement	143	65 488,00 €	8,29%
Aide aux séjours	124	19 567,38 €	2,48%
Allocations aux parents enfant handicapé	68	127 237,47 €	16,11%
Garde enfant 6-12	39	6 288,61 €	0,80%
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	12	24 000,00 €	3,04%
BAFA	9	1 662,00 €	0,21%
Aide à la garde d'enfant handicapé	2	757,77 €	0,10%
Sous-Total – hors secours	1250	570 576,23 €	72,24%
Secours	160	219 209,00 €	27,76%
Total général	1410	789 785,23 €	100,00%

Nombre et genre des bénéficiaires par prestation sociale

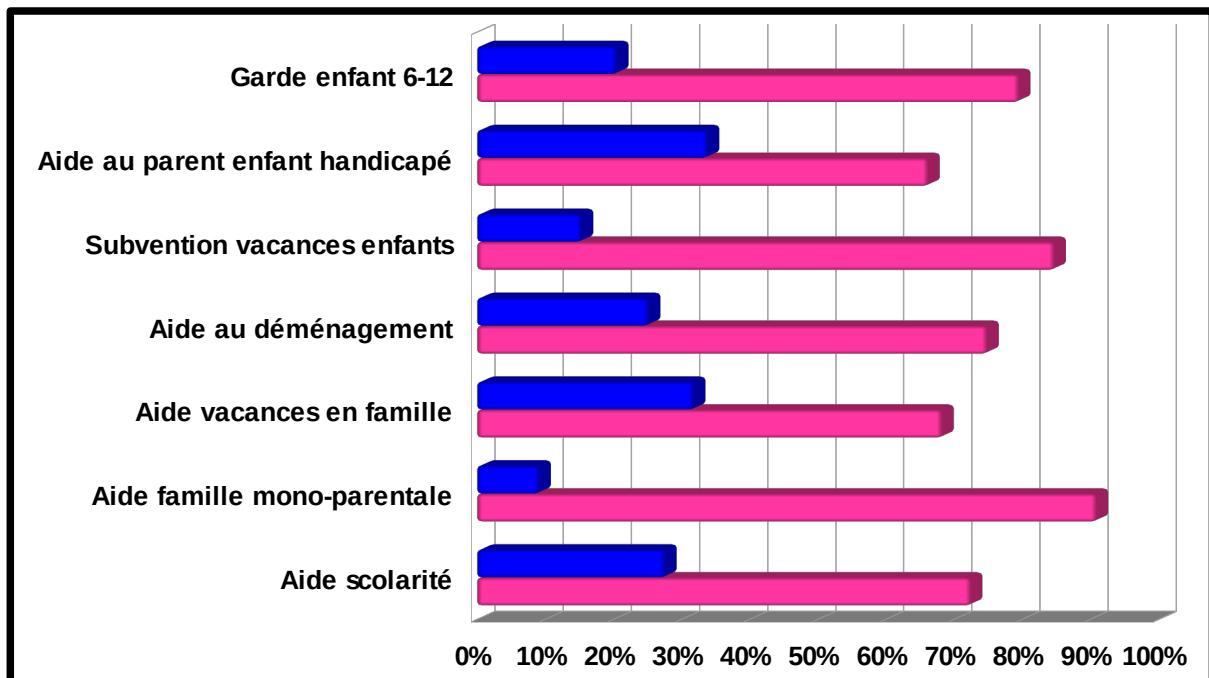
Une majorité de bénéficiaires de sexe féminin

Intitulé de la prestation	Bénéficiaires		Total bénéficiaires
	Femme	Homme	
Aide aux frais de scolarité	302	115	417
Aide financière aux familles monoparentales	259	26	285
Aide vacances en famille	103	48	151
Aide au déménagement	107	36	143
Subvention séjours enfants	105	19	124
Allocation aux parents d'enfants handicapés	45	23	68
Allocation garde d'enfant 6-12	31	8	39
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	8	4	12
BAFA	7	2	9
Aide à la garde d'enfant handicapé	1	1	2
Total	968	282	1250

Nb : les 160 bénéficiaires des secours ne font pas parti de la population étudiée

Genre des bénéficiaires par prestation sociale

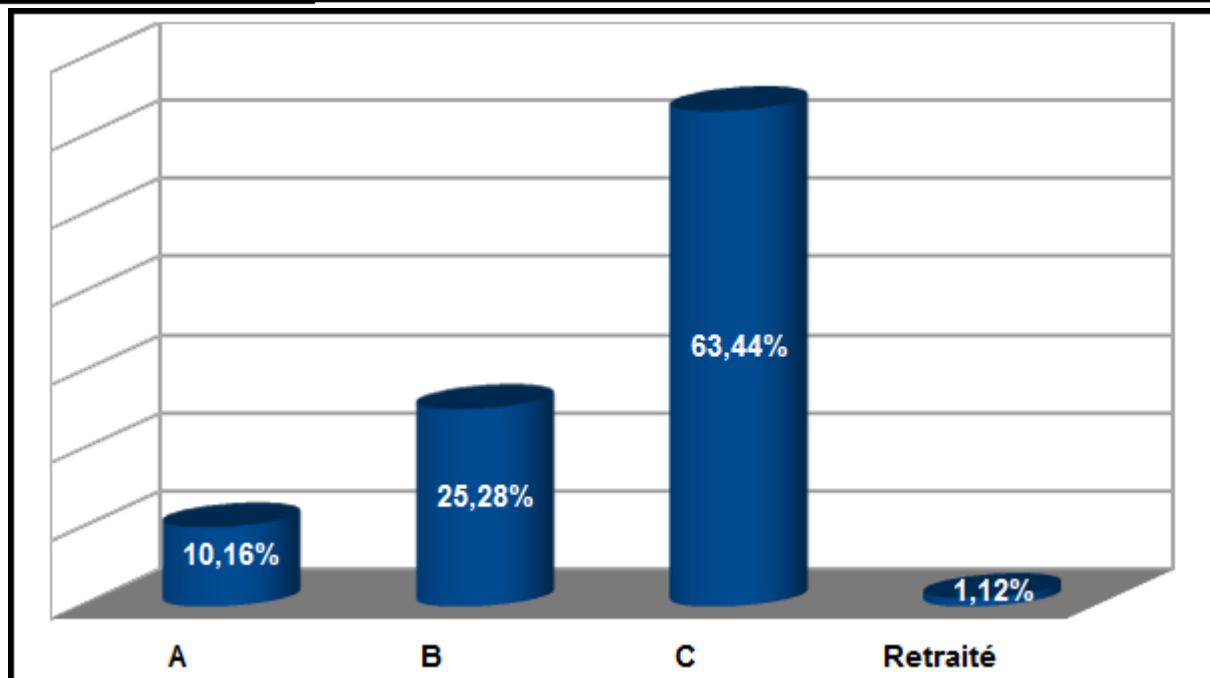
Si 91 % des bénéficiaires de l'aide aux familles mono-parentales sont de sexe féminin les autres prestations sont moins fortement mono-genrées.



Catégorie des bénéficiaires par prestation sociale

Une majorité de bénéficiaires de catégorie C

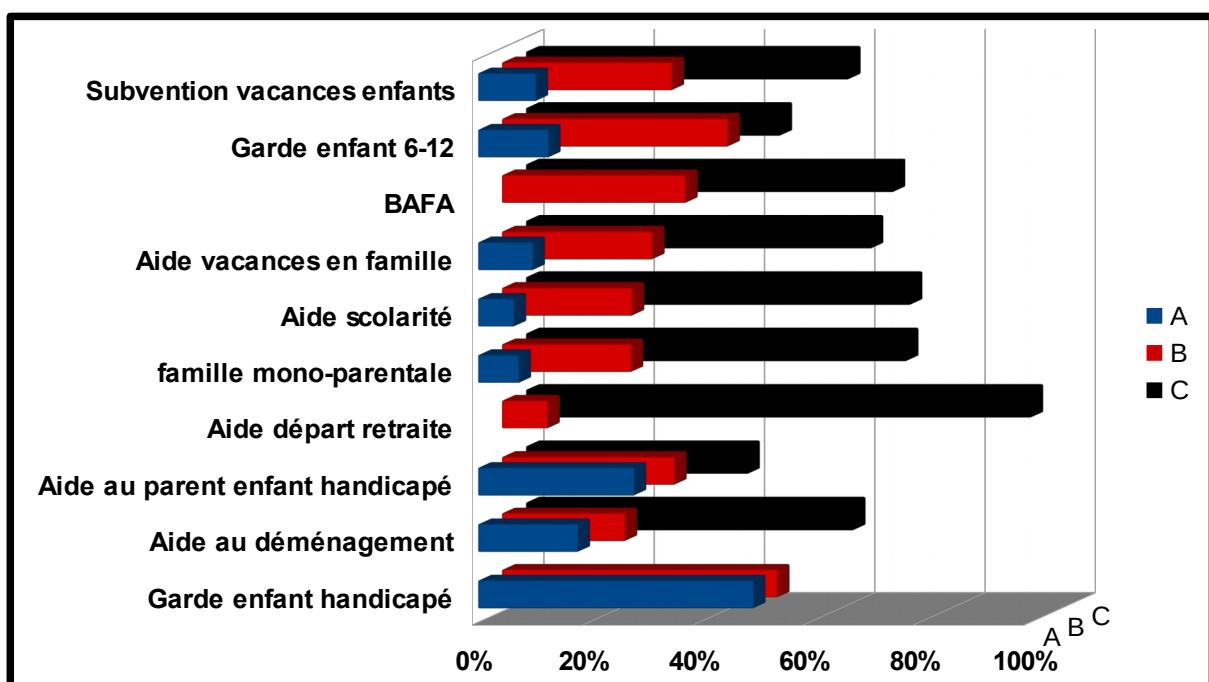
Intitulé de la prestation	A		B		C		Retraite		Total
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Aide scolarité	15	12	73	24	208	78	6	1	417
Aide famille mono-parentale	19	2	58	8	179	15	3	1	285
Aide vacances en famille	9	6	29	12	64	30	1	0	151
Aide au déménagement	23	3	23	9	61	24	0	0	143
Subvention vacances enfants	10	3	32	6	62	10	1	0	124
Aide au parent enfant handicapé	10	9	15	6	19	8	1	0	68
Garde enfant 6-12	3	2	12	4	16	2	0	0	39
Aide exceptionnelle au départ à la retraite	0	0	1	0	7	4	0	0	12
BAFA	0	0	2	1	5	1	0	0	9
Aide à la garde d'enfant handicapé	1	0	0	1	0	0	0	0	2
Total	90	37	245	71	621	172	12	2	1250



Catégorie des bénéficiaires par prestation sociale

Corrélation entre prestation et catégorie du bénéficiaire

Le type de prestation n'est pas neutre en matière de catégorie du bénéficiaire. Alors que majoritairement le bénéficiaire de l'aide au départ à la retraite est de catégorie C (92%), l'aide au parent d'enfant handicapé et sa garde est aussi bien perçue par des bénéficiaires de catégories A-B et C. L'aide au déménagement, dans une moindre mesure bénéficie également aux trois catégories. Les agents de catégorie B sont représentés dans toutes les prestations et hormis l'aide au départ à la retraite le pourcentage de catégorie B bénéficiant d'une prestation sociale est loin d'être négligeable.



Age des bénéficiaires par prestations sociales

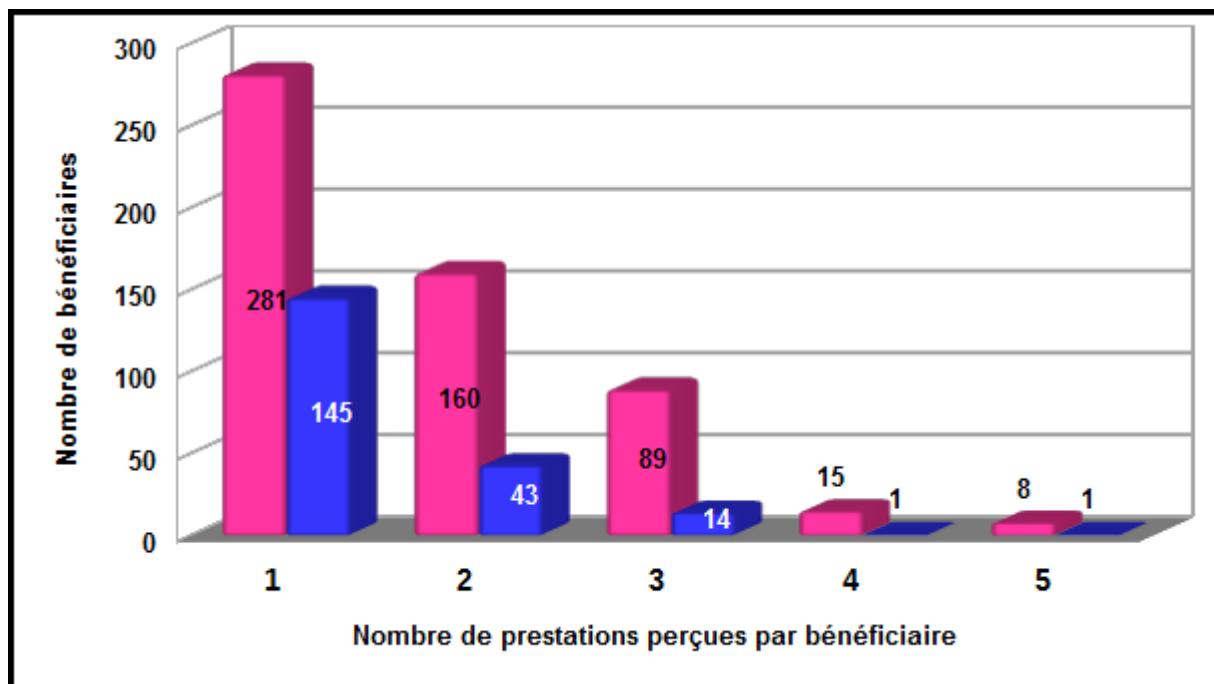
Hormis l'aide au déménagement, qui bénéficie aussi aux agents les plus jeunes, les moins de 35 ans et les plus de 55 ans sont peu ou pas du tout représentés parmi les bénéficiaires. La catégorie la plus nombreuse est celle des 40-49 ans quelle que soit la prestation. Pour mémoire la moyenne d'âge des agents du ministère en 2013 était de 48,6 ans (tiré du bilan social).

Fourchette âge	Aide au déménagement	Aide au parent enfant handicapé	Aide famille mono-parentale	Aide scolarité	Aide vacances en famille	Garde enfant 6-12	Subvention vacances enfants
< 25	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
25 à 29	13%	0%	1%	0%	1%	0%	0%
30 à 34	13%	0%	2%	0%	3%	0%	3%
35 à 39	21%	9%	8%	5%	12%	23%	15%
40 à 44	19%	25%	24%	22%	30%	44%	33%
45 à 49	17%	37%	31%	33%	30%	26%	31%
50 à 54	8%	15%	22%	24%	20%	8%	12%
55 à 59	3%	12%	10%	12%	4%	0%	3%
60 à 64	3%	1%	4%	5%	0%	0%	2%
65 et +	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%

Les bénéficiaires des prestations sociales

Si les dossiers traités au cours de 2015 par le bureau de l'action sociale était au nombre de 1410 seuls (les 160 secours ne sont pas référencés ci-dessous) **757 agents** ont réellement été bénéficiaires des prestations sociales.

Nombre de prestations sociales perçues par bénéficiaire	Femme	Homme	Total bénéficiaires
1	281	145	426
2	160	43	203
3	89	14	103
4	15	1	16
5	8	1	9
Total bénéficiaires	553	204	757

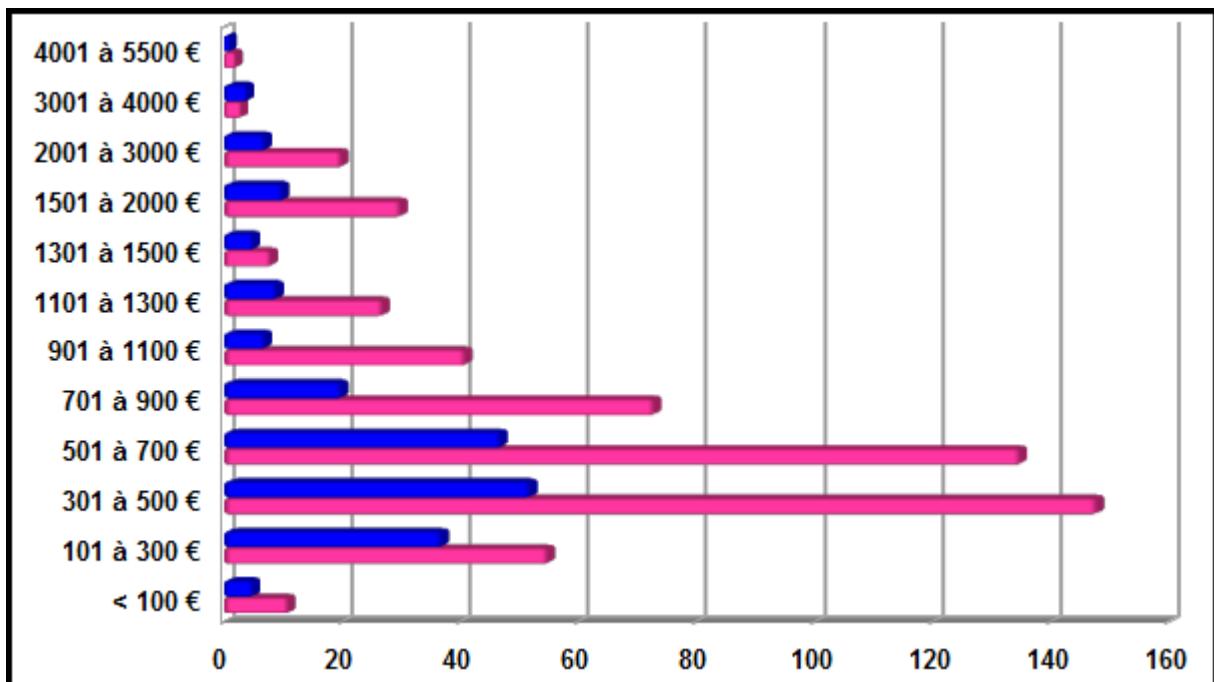


Total des prestations sociales perçues par bénéficiaire

Certains montants particulièrement élevés correspondent à plusieurs prestations sur 2 ans.

Total sommes perçues par les bénéficiaires	Femme	Homme	Total bénéficiaires
< 100 €	11	5	16
101 à 300 €	55	37	92
301 à 500 €	148	52	200
501 à 700 €	135	47	182
701 à 900 €	73	20	93
901 à 1100 €	41	7	48
1101 à 1300 €	27	9	36
1301 à 1500 €	8	5	13
1501 à 2000 €	30	10	40
2001 à 3000 €	20	7	27
3001 à 4000 €	3	4	7
4001 à 5500 €	2	1	3
Total bénéficiaires	553	204	757

Total des prestations sociales perçues par bénéficiaire

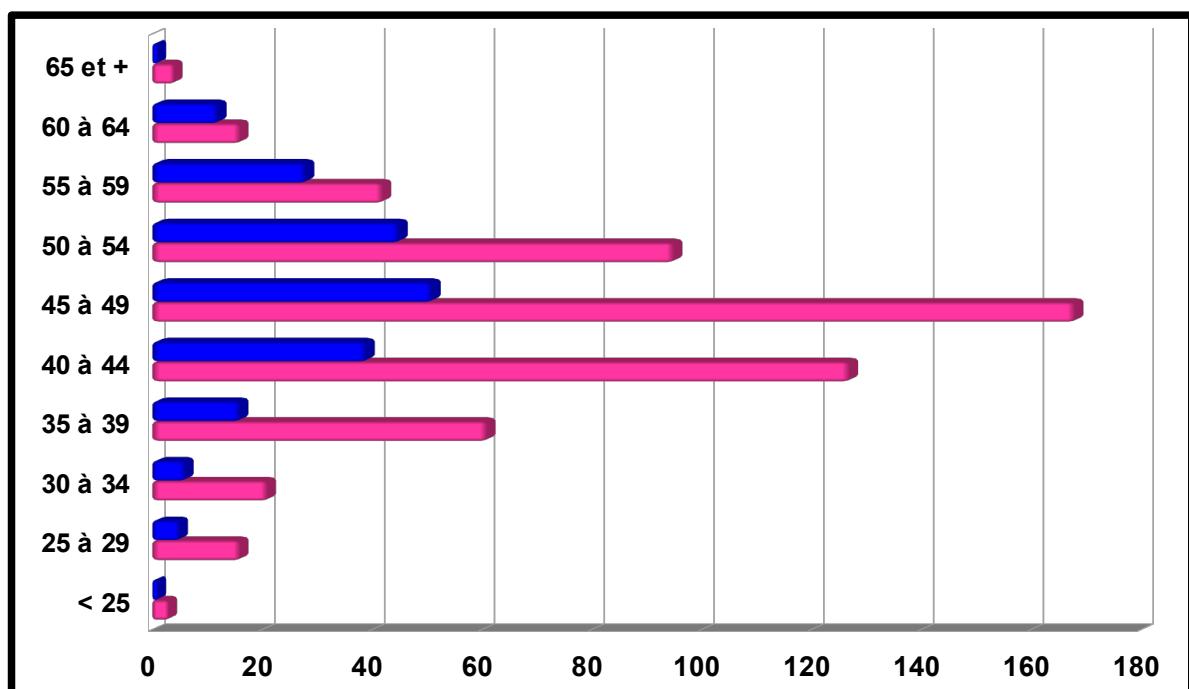
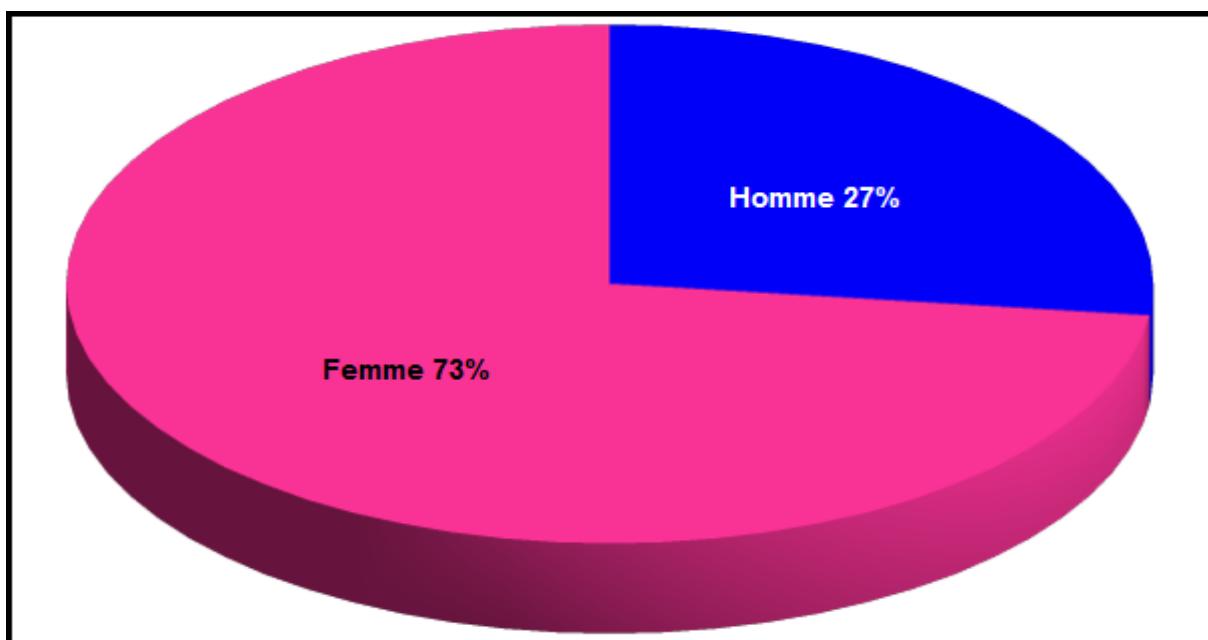


	Femme	Homme
Moyenne somme perçue par bénéficiaire	759 €	740 €
Médiane somme perçue par bénéficiaire	548 €	504 €

Genre et âge des bénéficiaires des prestations sociales

Pour mémoire : au ministère Hommes : 48 % - Femmes : 52 %

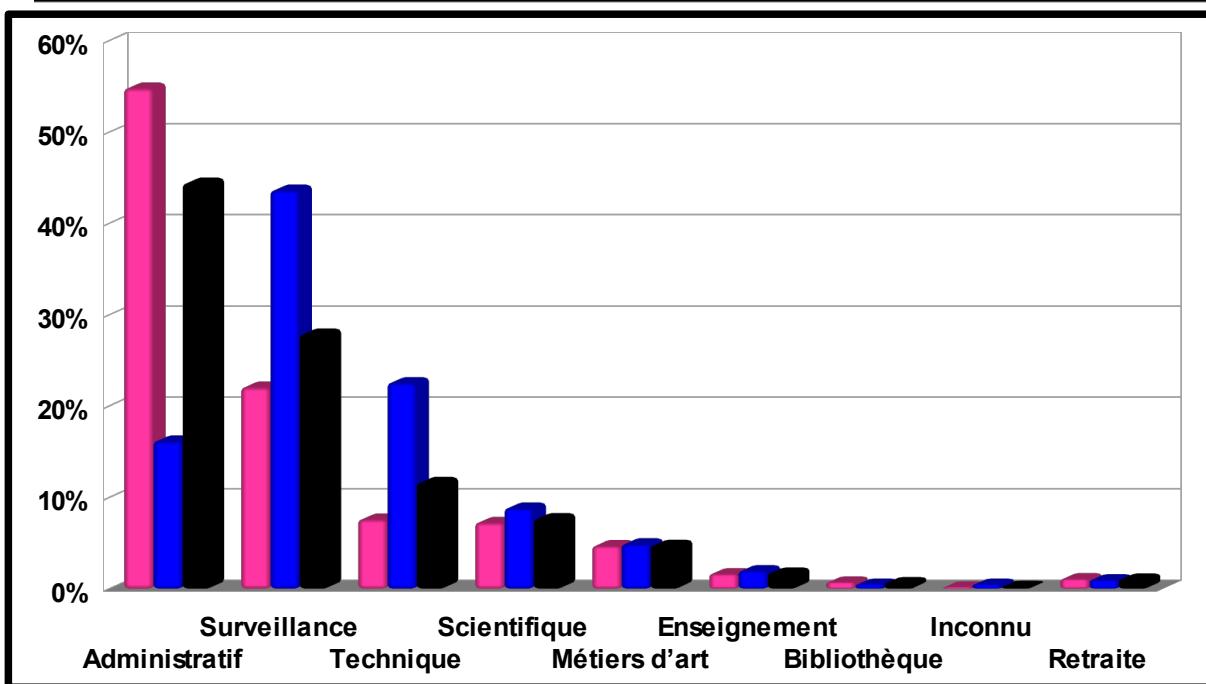
La prédominance du genre féminin est confirmée



Filière des bénéficiaires des prestations sociales

Les femmes bénéficiaires de la prestation sont majoritairement dans la filière administrative alors que les hommes eux sont principalement dans les filières surveillance et technique.

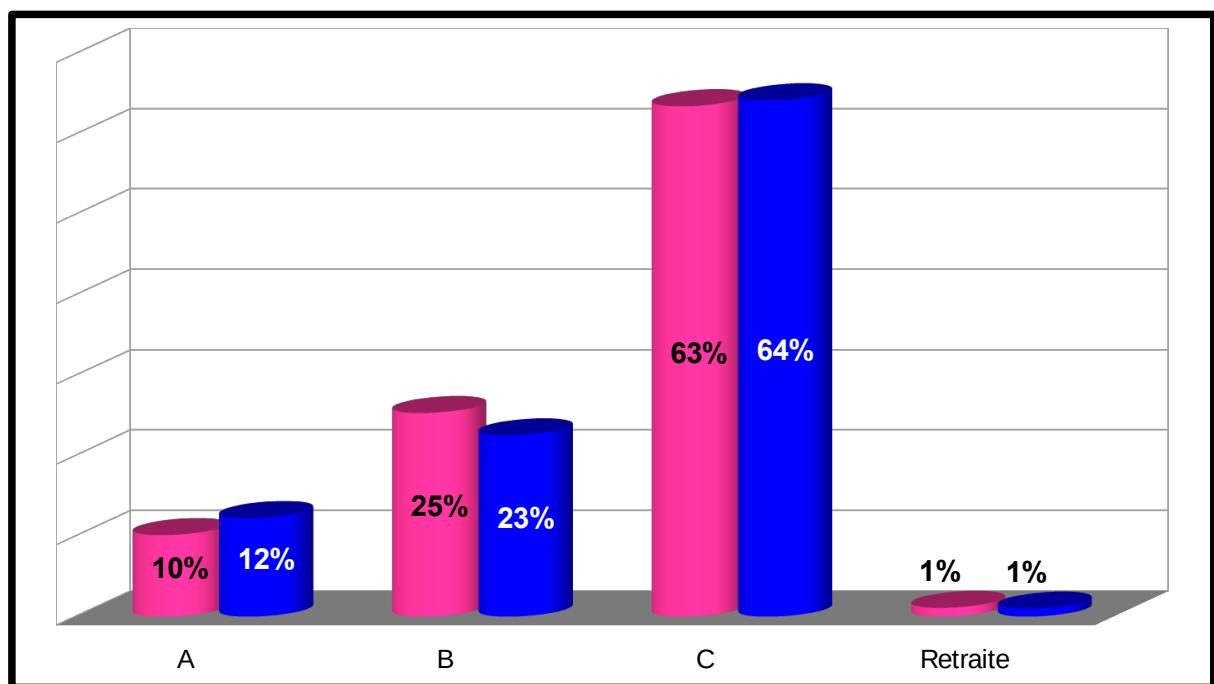
FILIERE	Femme	Homme	Total bénéficiaires
Administratif	303	33	336
Surveillance	122	89	211
Technique	42	46	88
Scientifique	40	18	58
Métiers d'art	26	10	36
Enseignement	9	4	13
Bibliothèque	4	1	5
Inconnu	1	1	2
Retraite	6	2	8
Total bénéficiaires	553	204	757



Catégorie des bénéficiaires des prestations sociales

Une forte proportion de catégorie C parmi les bénéficiaires mais la catégorie B est loin d'être négligeable parmi les bénéficiaires

Catégorie	Femme	Homme	Total
A	56	25	81
B	140	46	186
C	351	131	482
Retraite	6	2	8
Total	553	204	757



Répartition par région des bénéficiaires des prestations sociales

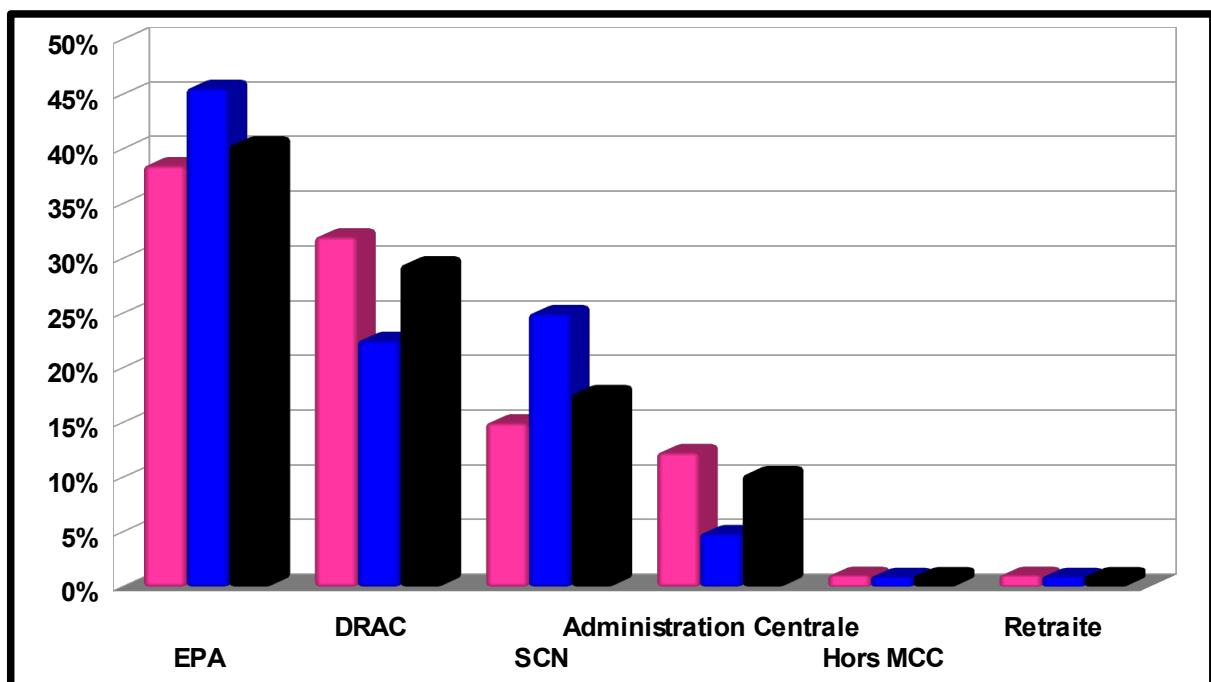
Plus de 52 % des bénéficiaires en Ile de France mais plus de 61 % des bénéficiaires potentiels des prestations sont affectés dans cette région

Région	Femme	Homme	Total bénéficiaires	Nombre agents en région
Alsace	5	5	10	150
Aquitaine	21	9	30	376
Auvergne	8	4	12	160
Basse-Normandie	10	3	13	108
Bourgogne	7	1	8	159
Bretagne	9	3	12	184
Centre	18	4	22	207
Champagne-Ardenne	8	3	11	93
Corse	1	1	2	36
Franche-Comté	5	3	8	79
Guadeloupe	2	0	2	29
Haute-Normandie	5	2	7	135
Ile-de-France	285	112	397	6823
Languedoc-Roussillon	19	10	29	248
Limousin	12	4	16	118
Lorraine	14	4	18	207
Midi-Pyrénées	22	5	27	241
Nord-pas-de-Calais	11	4	15	217
Océan Indien	3	1	4	34
Pays de la Loire	18	4	22	241
Picardie	13	7	20	97
Poitou-Charentes	12	1	13	118
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	22	8	30	535
Rhône-Alpes	23	6	29	419
Total bénéficiaires	553	204	757	11014

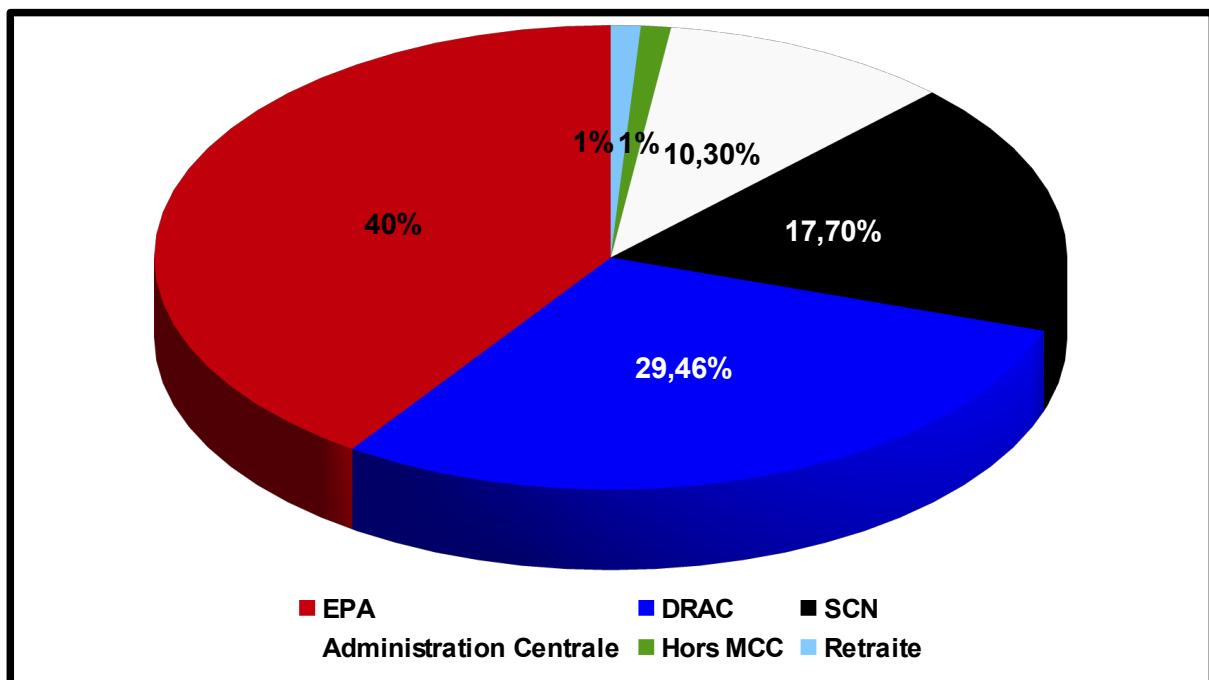
Répartition par structure administrative des bénéficiaires des prestations sociales

Les femmes bénéficiaires de la prestation sont majoritairement tout comme les hommes affectés dans des établissements publics à caractère administratif.

Structures administratives des bénéficiaires	Femme	Homme	Total
EPA	213	93	306
DRAC	177	46	223
SCN	83	51	134
Administration Centrale	68	10	78
Hors MCC	6	2	8
Retraite	6	2	8
Total bénéficiaires	553	204	757



Répartition par structure administrative des bénéficiaires des prestations sociales



Nb : les agents hors Mcc sont des agents mis à disposition et rémunérés par le ministère

**Toutes les informations
sur le Bureau de l'action sociale
et les prestations qu'il dispense
sont sur SémaPhore à l'adresse ci-dessous :**

SémaPhore Ressources humaines Action sociale Prestations sociales